

**Adresse de facturation :**

46700 PUY-L'EVEQUE

DATE	FACTURE	N° CLIENT
19/11/2024	202 208 121	C000277

[illegible]

Règlement par : au : 19/11/2024

Bic : CCBPFRPPTLS

Conditions générales de vente (CGV)

1 - Application des conditions générales de ventes : Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et écrite du vendeur. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Toutes nos ventes sont traitées d'après les clauses et conditions du Code Usage COFREUP.

2 - Risque - Livraison : Toutes nos marchandises sont vendues, prises et réputées agréées dans nos magasins et voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, même lorsque l'expédition a lieu franco. La tare est approximative. La tâche ne sera remboursée que dans les 24 heures. Sans préjudice des dispositions à prendre vis à vis du transporteur, les réclamations doivent être notifiées par lettre recommandée A R dans les 24 heures de la réception des marchandises.

3 - Conditions de paiements : Nos factures sont payables à TOULOUSE, nos traites et mandats ne font ni novation, ni dérogation à cette condition de paiement. Conformément à la loi n° 92-1442 du 31.12.92 complétée par la loi n° 93-1332 du 20.01.93, toutes nos factures sont payables au comptant. Dans le cas de règlement par virement, celui-ci sera établi à maximum 30 jours après la fin de décharge de l'importateur.

la loi n° 93-122 du 29.01.93, toutes nos factures sont payables au comptant. Dans le cas de règlement sur relevé accepté par nous mêmes, ceux-ci seront établis à maximum 30 jours après la fin de décade de livraison. Passé ce délai, il sera facturé des pénalités calculées par application d'un taux égal à 1.5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Outre les pénalités de retard, conformément aux articles 441-6 c. com. et D.441-5 c. com., tout

retard de paiement entraîne de plein droit, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. En cas de règlement anticipé aucun escompte ne sera appliqué. En cas de défaut de paiement à la date indiquée sur la facture, 48 heures après une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé réception, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui

pourra résilier également toutes les commandes en cours qu'elles
 lieu à des traites, et ce sans préjudice de toute autre voie d'action

4 - Règlement des litiges : Toutes contestations entre vendeur et acheteur seront soumises à l'arbitrage de la Chambre Arbitrale de Paris, à laquelle il est fait attribution exclusive de juridiction.